

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : C 3313 Evailé Sport Tout Terrain

E-MAIL : brevard.benjamin@gmail.com

TÉLÉPHONE : 06 27 63 26 45

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Brévard Benjamin

N° D'ÉPREUVE FFM : 505

DATE : 29 Juin 2025

LIEU : La Huttière 72120 Evailé Val d'Etangson

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Lardeux Pascal - Adjoint Brielles Guy	Licence : 14489 - 5183
Président du Jury ou Arbitre*	Guedon Marc	Licence : 029982
Membre du Jury	Besnard Joël	Licence : 003796
Membre du Jury	Legris Franck	Licence : 179400
Commissaire technique responsable	Joël Marchand	Licence : 16418
Responsable du chronométrage	Lardeux Murielle	Licence : 26205

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Ligue 125 cc	13 ans		125 cc 2t	36 €
Ligue Open MX1	15 ans		151cc à 500cc 2T	36 €
	250 / 450 / 650 cc 2T et 4T		251cc à 600cc 4T	
TGO Side Car Cross	15 ans	pilote	350 cc à 750 cc 2T/1000 cc 4T	35 €
	14 ans	passager		
National	13 ans		125 cc et plus	40 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur Marchand François		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	St Calais	Temps de trajet (en min)	10 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	La Huttière	Longueur du circuit	1445 m
Adresse	460 chemin de la ramée 72120 Evailié	Largeur minimum de la piste	6 m
		Largeur de la grille	30 m
		Longueur de la ligne droite de départ	85 m
		Nombre d'OCP*	19
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais :	54
En manche :	45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais :	36
En manche :	30

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **09/03/2025**



VISA DE LA LIGUE

DATE:

**LIGUE
MOTO DES
PAYS DE
LA LOIRE**

Signature numérique
de LIGUE MOTO DES
PAYS DE LA LOIRE
DN : cn=LIGUE MOTO
DES PAYS DE LA LOIRE,
o, ou,
email=liguepaysdelaloi
r
e@ffmoto.com, c=FR
Date : 2025.03.21
10:20:29 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **18/04/2025**
NUMERO: **25/0411**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: EVAILLE SPORTS TT

DATE: 29 juin 2025

LIEU: EVAILLE



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
16h - 20h	Contrôles administratifs	Samedi 28 Juin	
16h - 20h	Contrôles techniques	Samedi 28 Juin	
7h - 8h	Contrôles administratifs	Dimanche 29 Juin	
7h - 8h	Contrôles techniques	Dimanche 29 Juin	
8h05 - 8h20	Essais Libres	National	15 min
8h25 - 8h40	Essais Libres	TGO side car	15 min
8h45 - 9h05	Essais Libres + Chronos	Ligue 125 cc	5 + 15 min
9h10 - 9h40	Essais Libres + Chronos	Ligue Open MX1	5 + 15 min
9h45 - 10h	Essais Chronométrés	National	15 min
	Pause		
10h25 - 10h40	Essais Chronométrés	TGO side car	15 min
10h45 - 11h05	Manche 1	Ligue 125 cc	15 min + 1t
11h10 - 11h35	Manche 1	Ligue Open MX1	20 min + 1t
11h40 - 12h	Manche 1	National	15 min + 1t
	Repas		
13h35 - 14h	Manche 1	TGO side car	15 min + 2t
14h05 - 14h25	Manche 2	Ligue 125 cc	15 min + 1t
14h30 - 14h55	Manche 2	Ligue Open MX1	20 min + 1t
	Entracte		
15h15 - 15h35	Manche 2	National	15 min + 1t
15h40 - 16h05	Manche 2	TGO side car	15 min + 2t
16h10 - 16h30	Manche 3	Ligue 125 cc	15 min + 1t
	Entracte		
16h50 - 17h15	Manche 3	Ligue Open MX1	20 min + 1t
17h20 - 17h40	Manche 3	National	15 min + 1t
17h45 - 18h10	Manche 3	TGO side car	15 min + 2t
18h20	Remise des Prix		

Le 25/09/2023

Le 03/10/2023

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
fm@fmoto.org
fsmoto.org

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
NOM : ESTT EVAILLE
LIEU-DIT : " LA HUTTIERE "
COMMUNE : VAL d'ETANGSON

Circuit motocross-side car-quad
Longueur circuit 1445m

© Estt Evaille. Toute réimpression sans autorisation est interdite.



Legende :

- Poste commissaire
- PUBLIC
- Chemin accès public
- Accès secours
- + Poste secours
- Panneaux
- Pré Grille
- Coupe circuit motocross longueur terrain 1180 m

Le 25/09/2023



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

EVAILLE SPORT TOUT TERRAIN 14 Rue de la chalopinière - 41100 MAZANGE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 22300104704 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS EVAILLE** se déroulant à **EVAILLE** du **28/06/2025** au **29/06/2025**.

Cette attestation est valable du **28/06/2025** à **14 :00** au **29/06/2025** à **21 :00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **15 avril 2025**


GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.